# Atelier terrain EIE - Boucle vallée de l'Ariège et de la Lèze

**Présents :**

36 personnes (cf liste de présence)

## Départ de Saint-Sulpice-sur-Lèze

Le départ se fait à 8h30. M. Capblanquet, président de la commission SCoT du PETR Sud Toulousain introduit la sortie et ses enjeux.

Départ de la boucle - HGI

La sortie est organisée et animée par :
- Baptiste Laurent, chargé de mission SCoT du PETR Sud Toulousain ;
- Catherine Poli, Cheffe de projets Stratégie & Planification à Haute-Garonne Ingenierie - ATD (HGI-ATD) en appui technique à la révision du SCoT du Pays Sud Toulousain ;
- Clémentine Gand, chargée d'étude en animation territoriale à Nature En Occitanie (NEO) ;
- Thomas Breinig, directeur du Syndicat Mixte Interdépartemental de la Vallée de la Lèze (SMIVAL), ayant la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations ;
- Thomas Maurel, technicien rivière au Syndicat Mixte d'Aménagement des Rivières du Val d'Ariège (SYMAR), ayant la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

M. Laurent, du PETR Sud Toulousain présente le déroulé de la matinée. Chaque participant reçoit une pochette avec différents documents venant illustrer les thématiques et les points d'arrêt de la matinée :
- les ateliers : programme 2020 du PETR du Pays Sud Toulousain (PETR Sud Toulousain) ;
- les 4 sites, leurs intérêts et leurs enjeux (PETR Sud Toulousain) ;
- les chiffres clés et les synthèses de l'État Initial de l'Environnement avec des cartes sur lesquelles les intervenant s'appuieront durant les différentes haltes (HGI-ATD) ;
- un exemple d'illustration des différentes échelles de l'analyse de la trame verte et bleue dans la planification (HGI-ATD) :
- les milieux secs (NEO) ;
- plaquette « Association Arbres et Paysages d'Autant » ;
- la plaquette « prévenir l'érosion avec des sols vivants » (CD31).

## Dans le bus en direction de Gaillac-Toulza

Les 20 mn de bus ont été mises à profit pour faire quelques présentations générales et théoriques.

Mme Poli et M. Laurent présentent dans leur bus respectif les principes généraux de la trame verte et bleue avec l'identification des zonages réglementaires du territoire, le Schéma Régional de Cohérence Écologique, la TVB du SCoT et les différentes pistes de travail sur la partie trame verte et bleue du SCoT pour la révision(cf les chiffres clés et les synthèses de l'État Initial de l'Environnement).
L'exemple d'illustration des différentes échelles de traduction de la TVB est présenté (cf. exemple d'illustration des différentes échelles de l'analyse de la trame verte et bleue dans la planification).

# Coteaux sec de milieu ouvert de Gaillac-Toulza

L'objectif de ce point est de présenter :

- les milieux secs et leur intérêt dans la trame verte ;
- le Rieu Majou et sa ripisylve ;
- un affluent du Rieu Majou recensé dans le SRCE et le recensement des cours d'eau mais pas dans la TVB du SCoT.

Mme Gand de NEO présente les enjeux des milieux secs, espaces rares d'une riche biodiversité et dont les surfaces s'amenuisent. Elle met en lien cette présentation avec le travail à faire sur les trames de milieux ouvert dans le cadre du SCoT.

Coteaux milieux secs de Gaillac-Toulza, présentation NEO - HGI

Malheureusement la pluie s'accentuant, la suite de la présentation est reportée à la salle des fêtes de Gaillac-Toulza.

M. Maurel du SYMAR montre la ripisylve du Rieu Majou et la manière dont celle-ci est abîmée par l'accumulation d'argile provenant les champs au dessus. L'argile étouffe les racines des arbres et les aulnes en particulier présentent des signes de dégradation. Il insiste sur l'importance de laisser à l'état naturel les abords de la ripisylve avec des ronces ce qui peut paraître « sale » est un gage de protection du cours d'eau, de sa ripisylve et du maintien d'une meilleure biodiversité.

Ripisylves du Rieu Majou, présentation SYMAR - HGI

Ainsi, le SYMAR est engagé dans une gestion différenciée des cours d'eau qui cherche à maintenir la « rugosité » des cours d'eau dans les parties naturelles et agricoles pour favoriser la biodiversité de ceux-ci et lutter contre les inondations en minimisant l'énergie de l'eau.

Mme Poli, d'HGI, attire l'attention des participants sur l'afflulent du Rieu Majou qui à ce jour est plutôt traité comme un fossé plutôt qu'un cours d'eau. Celui-ci est recensé dans le Schéma Régional de Cohérence Écologique et dans le recensement des cours d'eau mais n'est pas recensé actuellement dans le TVB du SCoT. Une meilleure prise en compte de ce cours d'eau permettrait d'améliorer la biodiversité de ce secteurs et participerait à la lutte contre l'érosion des sols.

Vue de l'affluent du Rieu Majou (lors d'une journée de beau temps) - HGI

# En amont du village de Gaillac-Toulza

Monument place de Gaillac Toulza- HGI

L'objectif de ce point est d'introduire la catastrophe naturelle qui s'est déroulée le 16 juillet 2018 suite au débordement du Calers. Le village a été recouvert d'une vague de 5,65 m de haut qui a inondé nombre de maison très soudainement. Il n'y a heureusement pas eu de victimes humaines mais de gros dégâts matériels. L'objectif de ce point est de montrer :

- à l'amont du village, les paysages et les coteaux dénudés du secteur ;
- la route, en surplomb qui a joué le rôle d'un ouvrage excréteur de crue jusqu'à être submergée.

M. Maurel du SYMAR présente la situation géographique. Le Calers rencontre le Rieu Majou et les apports d'eau sur ces bassins versants sont très conséquents.

La route qui est en surplomb à permis de retenir sur sa gauche une grande quantité d'eau. Lorsque celle-ci est arrivée à saturation l'eau s'est déversée d'un coup de l'autre coté de la route et a dévalé vers le village. Les bandes rouges de travaux identifient un secteur de fragilité de la route qui a été sapée par le débordement soudain de l'eau.

Problématique érosion des sols, présentation SYMARI - NEO

La route en surplomb a joué le rôle d'excréteur de crue jusqu'à être submergée, les dégâts sur l'ouvrage sont encore visible derrière le bandeau rouge - HGI

M. Maurel insiste sur le fait que les aménagements de type haies, plantation d'arbres, ect. ainsi que les ouvrages de type bassin excréteur de crue ne seront plus suffisants pour lutter contre les inondations. Le dérèglement climatique va accentuer les effets et l'inondation exceptionnelle de 2018 risque de devenir plus courante.

Il ajoute qu'il faudrait modifier profondément les modes agricoles pour restaurer de nouveau la rugosité des sols et éviter les ruissellements importants d'eau lors d'épisodes orageux. Par ailleurs, les villes et villages vont devoir se préparer à faire face à de plus en plus d'épisodes et s'organiser en conséquence au niveau urbanistique et au niveau anticipation et gestion de la crise.

## Dans le village de Gaillac-Toulza

M. Mesplie, Maire de Gaillac-Toulza, fait visiter le village et raconte cette journée de catastrophe naturelle, il montre au passage les stigmates restant de l'inondation et souligne que les maisons ont toutes été réhabilitées depuis.

Le pont de Gaillac-Toulza au dessus du Calers - HGI

Le même pont lors de l'inondation le 16/07/2018 - mairie de Gaillac-Toulza

Le maire de Gaillac-Toulza montrant la limite de crue boulevard du Calers - HGI

Boulevard du Calers inondé - mairie de Gaillac-Toulza

## Dans la salle des fêtes de Gaillac-Toulza

Nous sommes ensuite chaleureusement abrités à la salle des fêtes de Gaillac-Toulza où un café chaud et une collation apporte du réconfort.

Mme Gand, de NEO, reprend la parole pour approfondir les aspects de trame verte écourtés à cause de la pluie. Elle présente les enjeux des milieux secs, espaces rares d'une riche biodiversité et dont les surfaces s'amenuisent. Elle met en lien cette présentation avec le travail à faire sur les trames de milieux ouvert dans le cadre du SCoT. Elle présente les travaux de cartographie des milieux secs réalisés par NEO qui les recensent sur les coteaux de la Garonne et de l'Ariège. Elle présente l'intérêt écologique de ces milieux et l'importance de conserver des réservoirs en forme de « pas japonais » suffisamment nombreux pour le bon fonctionnement des populations d'espèces. Elle illustre aussi la notion de corridor avec l'exemple de la hêtraie des bois de Rieumes et Lahage recensé au niveau du SRCE comme lien entre le massif central et les Pyrénées . Cette forêt présente une réserve d'individus pouvant apporter des avantages génétiques pour l'adaptation aux changements climatiques, du fait de leur présence dans un secteur plus chaud que la normale pour cette espèce (cf. les milieux secs).

milieux ouvert sec de Gaillac-Toulza - NEO

M. Gaujard de la Fédération des chasseurs intervient pour préciser que la Fédération des chasseurs peut intervenir auprès des communes pour aider à faire un diagnostic au niveau de leur territoire sur les parcelles de « friches agricoles » et proposer par la suite des actions de conservation et d'entretien écologique de ces parcelles. Il insiste sur la pertinence d'identifier ces secteurs au niveau du PLU en Ae ou Atvb afin de bien les identifier et de restaurer leurs fonctionnalités de corridor écologique.

Puis M. Mesplie, Maire de Gaillac-Toulza, présente un montage vidéo qui retrace la journée du 16 juillet 2018 et partage son expérience de gestion de la crise. Il souligne les difficultés auxquelles il a été confronté et qui n'étaient pas anticipées dans le Plan Communal de Sauvegarde de la mairie : bien identifier un lieu de rassemblement qui sera accessible par tous (dans ce cas le pont du village était infranchissable), anticiper les coupures de téléphone, repérer les bouches d'égout qui deviennent invisibles, etc.

Projection dans la salle des fêtes de Gaillac-Toulza, présentée par M. le Maire - HGI

Les causes de cette catastrophe sont multiples. Un des aspects est le changement du paysage à cause des modifications agricoles. En effet, les pentes étaient autrefois en prairies avec des pâturages de troupeaux, aujourd'hui plus aucun troupeau ne pâture et les terres sont cultivées en système intensif céréalier.

Une inondation s'étaient déjà produite en 1922, néanmoins le secteur de Gaillac-Toulza n'est pas recensé à ce jour dans un Plan de Prévention des Risques Inondations prescrit et dans la Carte Informative des Zones inondables, il apparaît en aléa faible. Les actions envisagées par la suite sur le village sont les suivantes :

- revoir les pratiques d'entretien du Calers avec le SYMAR en instaurant un entretien différencié qui facilite l'écoulement de l'eau sur un plus grand lit dans le village et qui au contraire freine la vitesse et l'énergie de l'eau en amont des cours d'eau en laissant un maximum de rugosité et de biodiversité dans le cours d'eau ;
- s'affilier à météo france pour avoir des alertes en amont ;
- installer un système d'alarme en amont du cours d'eau ;
- organiser une réunion pluriannuelle avec les riverains du ruisseau pour amener les meilleures pratiques d'entretien du cours d'eau.

## Dans le bus en direction de Saint-Sulpice

Le retour vers Saint-Sulpice-sur-Lèze donne l'occasion de faire une petite présentation par Mme Poli, de HGI, et M. Laurent, du PETR, dans leur bus respectif, des Plans de Préventions des Risques sur le territoire du SCoT et de la carte de la CIZI ainsi que des implications de ces outils dans la planification de l'urbanisme.

Dans le bus - HGI

M. Breinig et Mme Leon du SMIVAL présente le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) qui a pour vocation d'élaborer un projet de prévention de façon concertée sur l'ensemble du bassin versant de la Lèze. Le PAPI regroupe les opérations visant à assurer la connaissance et à développer la culture du risque, à protéger les zones habitées, à réduire la vulnérabilité à prévoir et alerter.

Mme Poli, de HGI, présente les actions menées par les conseillers agro-environnement du Conseil départemental de la Haute-Garonne pour lutter contre l'érosion des sols avec des sols vivants qui illustre un des axes du PAPI Lèze (cf. prévenir l'érosion avec des sols vivants).

# Un enjeu d'inondation d'un quartier d'habitation et d'une zone d'activités à Saint-Sulpice-sur-Lèze

Le village de Saint Sulpice sur Lèze est soumis à un double flux d'inondation : des inondations provenant du débordement de la Lèze et des inondations provenant des ruissellements sur les coteaux et du débordement des afflluents comme les ruisseaux du Barrique, du Saint Jean et du Régou. Le quartier de Lèze morte à Saint-Sulpice-sur-Lèze s'est progressivement urbanisé depuis les années 70 dans la plaine inondable du Lèze. Celui-ci est inondé régulièrement et pose des questions pour la protection de la vingtaine de maisons présentes dans ce hameau.

Il y a par ailleurs à coté de ce hameau une petite zone d'activités elle aussi régulièrement inondée par les débordements du ruisseau du Barrique. Des merlons sont présents autour des bâtiments et le long du ruisseau, mais ces merlons ont aussi un impact en cas de crue et renvoient l'eau vers les zones d'habitation. L'évolution de la réglementation sur les digues impose de préciser les ouvrages gérés par la collectivité au titre de la compétence GEstion des Milieu Aquatique et la Prévention de Inondations (GEMAPI) : quels ouvrages retenir dans les systèmes d'endiguement ? Faut-il conserver les merlons existants et au besoin les refaire aux nouvelles normes ? Faut-il les neutraliser pour qu'ils deviennent hydrauliquement transparents ?

La lèze

Vue en hauteur du quartier d'habitation dans la plaine soumis au risque d'inondation- HGI

Présentation SMIVAL- HGI

Pour des habitations qui présentent jusqu'à 1,20 m d'eau en crue, les mesures individuelles de type batardeaux ne sont pas adaptés car ils ne doivent pas excéder 80 cm pour des raisons de sécurité et de stabilité bâtimentaire. Une étude d'endiguement a été faite mais révèle des coûts d'ouvrage très importants (environ 850 000 euros).

M. Breinig insiste sur l'importance dans la planification de prendre en compte tous ces aspects afin d'éviter des problématiques très compliquées à gérer et des coûts à postériori importants.

La matinée touche à sa fin et les participants vont se réchauffer autour d'un repas bien mérité au restaurant et offert par le PETR. L'après-midi se poursuit pour les élus impliqués par le bassin versant de la Lèze par des travaux de réflexion sur « inondation et urbanisme » organisés par le SMIVAL dans le cadre du PAPI Lèze.

## Liste des présents

| Prénom | Nom | Structure |
|---|---|---|
| Pierre | VIEL | Montaut |
| Raphael | DHERS | Saint-Sulpice-sur-Lèze |
| Sylvette | CONDIS | Saint-Sulpice-sur-Lèze |
| Denis | LAFARGUE | Saint-Sulpice-sur-Lèze |
| Frédéric | BONNES | SIVOM SAGe |
| Joel | BRUSTON | Lherm |
| Arnaud | GAUJARD | Fédération des chasseurs |
| Hubert | MESPLIE | Gaillac-Toulza |
| Régis | GRANGE | Gaillac-Toulza |
| Victor | BONADEI | Gaillac-Toulza |
| Didier | BACH | CCBA-Lagardelle |
| Sylvie | NOEL | Carbonne |
| Prisca | BOURON | DDT |
| Catherine | CAROT | DDT |
| Guillaume | FARRE-FROPIER | DDT |
| Veronica | LEON | SMIVAL |
| Gérard | CAPBLANQUET | PETR |
| Anne-Marie | BOT | CD31 |
| Azeline | MODICOM | Saint-Sulpice/Lèze |
| Sandrine | KIKOLSKI | DDT / SEA |
| Denis | FRESSONNET | Sentes et Layons |
| Jacques | BAUDOUIN | Sentes et Layons |
| Floréal | MUNOZ | Largardelle-sur-Lèze |
| Jean-Claude | GIRAUD | Largardelle-sur-Lèze |
| Audrey | GUIRAUD | Even Conseil |
| Lisa | BLEIN | Even Conseil |
| Benoit | ADELINE | TA conseils |
| Thomas | ADELINE | TA conseils |
| Baptiste | LAURENT | PETR |
| Catherine | POLI | HGI |
| Clémentine | GAND | NEO |
| Thomas | MAUREL | SYMAR |

| | | |
|---|---|---|
| Marie | BERTHELOT | SYMAR |
| Alizée | BOUREAU | SYMAR |
| Guillaume | NUTI | SYMAR |
| Thomas | BREINIG | SMIVAL |